

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 09/06/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/06/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quorum atteint

Présents (19) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE
- Marion LIGIER

- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

Absents représentés (8) :

- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Karine TURLAIS
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Roseline TERME
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Pascale GRIPON : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES

Absents (2) :

- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY

Secrétaire : Marie-Line GIBERT

DELIBERATION D2023-36 – MODIFICATION DES TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoit que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance, il convient de fixer les tarifs correspondants.

Il s'agit en l'espèce :

- de créer un tarif de location de la salle Victor Hugo
- de créer un tarif de location des grilles d'exposition
- de créer un tarif de location des barnums
- de modifier les tarifs de location de tables et chaises

Prestations	Détail	Tarifs
Cafés et restaurants – Terrasses sans aménagement	Terrasses commerciales	10€/m2/an
Repas républicain	Le repas	10 €
Concerts	La place	5 €
	Pose de scellés (vacation) Concession terrain nu (max 3 places) :	20 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023



ID : 034-213400880-20230609-D2023_36-DE

Taxes funéraires, cimetière	15 ans	530 €	
	30 ans	954 €	
	50 ans	1 437 €	
	<u>Columbarium (max 3 urnes) :</u>		
	30 ans	1 000 €	
	50 ans	1 500 €	
	Vente de plantes et fleurs entrée cimetière	50,00€	
Médiathèque municipale	Adultes héraultais sans le Pass'Agglo	<u>Par an</u> 10,00€	
	Habitants de la Métropole de Montpellier avec le Pass'Agglo	8,00€	
	Habitants de la Métropole de Montpellier présentant le Pass'Agglo avec l'accès aux Médiathèques du réseau 3M	10,00€	
	Tarif couples	18,00€	
	Tarif couples avec le Pass'Agglo	15,00€	
	Tarif jeunes entre 18 et 25 ans	5,00€	
	Enfants jusqu'à 18 ans, titulaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi	gratuit	
Espaces de coworking	La journée en open space (4 personnes max)	10€	
	La journée de bureau individuel (1 personne)	10€	
Borne à eau			
	Le mètre cube	2,50€	
Vide greniers			
	L'emplacement	5€	
Clé encodée			
	L'unité	61,75€	
Marchés, commerces, ambulants	Abonnement annuel		
	Droit de place en surface occupée (par jour)		
		Minimum 2 m ²	3.00 €
		3 m ²	3.50 €
		4 m ²	4.00 €
		5 m ²	4.50 €
		6 m ²	5.00 €
		7 m ²	5.50 €
		8 m ²	6.00 €
		9 m ²	6.50€
		10 m ²	7.00 €
		11 m ²	7.50 €
	Abonnement annuel	Fournitures électricité en supplément des tarifs	2.00 €
Payable au trimestre			
		Base 12 m ²	8.00 €
		Par m ² supplémentaire	0.50 €
		Soit jusqu'à 21 m ²	12.50 €
	Base 22 m ²	13.00 €	
	Par m ² supplémentaire	0.50 €	
	Soit jusqu'à 31 m ²	17.50 €	
	Base 32 m ²	18.00 €	
	Par m ² supplémentaire	0.50 €	
Forains	1 ^{ère} catégorie : gros métiers (scooters adultes, casseroles, tagada, chenille, etc.)	<u>Par jour</u> 60 €/J	
	2 ^{ème} catégorie : manèges moyens (enfantins, tirs, loteries, mini-scooter)	44 €/J	
	3 ^{ème} catégorie : au mètre linéaire tarif minimum = petits manèges maximum 6 mètres linéaires par 2,5m largeur (barques, poney, pêche aux canards, etc.)	25 €/J	
	Plus de 6 mètres linéaires et maximum 10 mètres linéaires et une largeur 2,5 maximum	36 €/J	
	Supérieur à 10 mètres linéaires et par m ²	1,70 € le m ² /J	
	Cirques ou assimilés	82 €/J	

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023



ID : 034-213400880-20230609-D2023_36-DE

<p>Location de matériel</p>	<p>Matériel : Tables et chaises Dépôt de garantie</p> <p>Barnum 3x3</p> <p>Dépôt de garantie</p> <p>Barnum 3x6</p> <p>Dépôt de garantie</p> <p>Grille d'exposition</p> <p>Dépôt de garantie</p>	<p>25€ par tranche de 10 230€</p> <p>50€ pour 2 jours (week end) 25€ par jour supplémentaire 100€</p> <p>100€ pour 2 jours (week end) 50€ par jour supplémentaire 150€</p> <p>15€ pour 2 jours par tranche de 10 grilles 50€</p>
<p>Location de salles</p>	<p>Bergerie communale :</p> <p>Résidents : ½ journée de semaine Jour de semaine Week-end Jour de semaine (agents municipaux) Week-end (agents municipaux) Dépôt de garantie</p> <p>Extérieurs : Jour de semaine Week-end Dépôt de garantie</p> <p>Salle des Lys :</p> <p>Syndics, ASL ou entreprise : ½ journée journée Dépôt de garantie</p> <p>Salle du Peuple :</p> <p>Syndics, ASL ou entreprise : ½ journée journée Dépôt de garantie</p> <p>Salle Victor Hugo :</p> <p>Syndics, ASL ou entreprise : ½ journée journée Dépôt de garantie</p>	<p>84,00€ 172,00€ 429,00€ 88€ 171€ 500€ (200€ nettoyage et 300€ dégradations)</p> <p>497,00€ 1 100,00€ 600,00€ (200€ nettoyage et 400€ dégradations)</p> <p>50€ 100€ 500€</p> <p>100€ 200€ 500€</p> <p>600€ 1200€ 500€</p>
<p>Estivales</p>	<p>Commerçants ou associations courmonterralaises (emplacement 9 M2 maximum) : au-delà 5€ m²/jour</p> <p>Vente de plats cuisinés Vente de glace, crêpes, pâtisseries Divers hors métiers de bouche Producteurs de vin</p> <p>Commerçants ou associations extérieures (emplacement 9M2 maximum) : au-delà 5€ m²/jour</p> <p>Vente de plats cuisinés Vente de glace, crêpes, pâtisseries</p>	<p>35,00€/J 25,00€/J gratuit 25,00€/J</p> <p>50,00€/J 30,00€/J</p>

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023



ID : 034-213400880-20230609-D2023_36-DE

	Divers hors métiers de bouche	10,00€/J
	Producteurs de vin	25,00€/J
<u>Vente de verre :</u>		1,50€
<u>Vente de gobelet :</u>		0,50€

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver ces tarifs et droits de place.

Abroge et remplace la délibération n°D2022-21 du 13 avril 2022.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.